

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1891.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1891 s'élève à	fr.	22,855,449	»
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1890 monte à	fr.	22,885,055	»
		<hr/>	
La différence en moins pour l'exercice 1891 est de	fr.	49,586	»

Les modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1891	fr.	6,000	»
— proposé pour 1890		63,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1891.	fr.	59,000	»

Il n'y a pas en 1891 de renouvellement partiel des Chambres.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 36. — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer, etc.*

La dotation de la Croix de fer devait autrefois former un crédit distinct afin de permettre la répartition, à la fin de chaque exercice, des excédents provenant des extinctions entre les décorés de cette catégorie, leurs veuves ou orphelins, jusqu'à ce que la pension de ceux-ci eût atteint respectivement le chiffre de 1,200 francs ou de 400 francs fixé par la loi du Budget.

Ce taux ayant été atteint dès le 1^{er} trimestre 1888, la Législature a autorisé, aux Budgets de 1888 et 1889, le transfert de la somme disponible

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sur ce crédit, au fonds spécial des blessés de Septembre, à l'effet d'augmenter jusqu'à concurrence de 365 francs les subsides alloués aux décorés de la Croix commémorative.

Il n'existe dès lors plus de motif pour séparer les deux crédits qui figurent au projet de Budget amendé de l'exercice 1890 sous les articles 36 et 37. On propose de les réunir en libellant de la manière suivante le nouvel article à résulter de cette unification :

Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 365 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.

On a supprimé dans le nouveau libellé les mots « pensions de 250 francs en faveur des Légionnaires » attendu qu'il n'existe plus de titulaires.

D'autre part, la situation exposée récemment à la Chambre des Représentants établit que la dépense totale sur l'ensemble des articles 36 et 37 du Budget de 1890 ne sera que de 291,425 francs.

On croit, en conséquence, pouvoir proposer de porter le chiffre de l'article nouveau à la somme de 290,000 francs, qui suffira amplement au paiement des pensions et subsides en 1891.

Il en résultera une diminution de 41,500 francs sur le crédit global de 531,500 francs inscrit aux Budgets antérieurs.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 103. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	727,004	»
— proposé pour 1890.		733,090	»
		<hr/>	
En moins pour 1891.	fr.	6,086	»

La diminution s'explique par le rappel à l'activité d'une institutrice et par le retrait du traitement d'attente alloué, en 1884, à deux instituteurs et à trois institutrices qui appartenaient aux écoles d'application annexées aux établissements normaux de Hasselt.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 108. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	78,572	»
— proposé pour 1890		86,572	»
		<hr/>	
En moins pour 1891.	fr.	8,000	»

La diminution provient de ce que le bail conclu avec la ville de Hasselt, pour la location des bâtiments occupés par l'ancienne section normale d'instituteurs, prendra fin en 1890.

ART. 112. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé pour 1891	fr.	8,802,500	»
— proposé pour 1890		8,737,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1891.	fr.	65,000	»

Cette augmentation, égale à celle des années précédentes, est motivée par l'accroissement de la population du royaume. Elle est indispensable pour permettre l'application de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides de l'État pour le service ordinaire des écoles primaires communales et adoptées.

On propose de compléter, en outre, le littéra *d* du même article, par l'adjonction des mots : « *pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs* » et ce, afin de permettre au Gouvernement d'imputer exceptionnellement les parts de traitement de disponibilité dues, pour les exercices antérieurs, à quelques instituteurs dont la situation n'aurait pu être régularisée en temps utile par suite de difficultés administratives ou de contestations judiciaires.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1891, est fixé à la somme de vingt-deux millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quarante-neuf francs (22,835,449 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(162)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	480,500 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 •	582,035 •
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	9,935 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1891 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 •	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1891.	241,059 •	458,235 •
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1891	775 •	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	37,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	5,761 •	
A REPORTER. . . . fr.		337,235 •	1,020,268 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	537,235 »	1,020,268 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1891, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	101,000 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	7,500 »	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	8,500 »	30,800 »
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	109,910 »	
	— de Brabant.	142,670 »	
	— de la Flandre occidentale	137,685 »	
	— de la Flandre orientale	159,800 »	
	— de Hainaut.	129,750 »	
	— de Liège	125,550 »	1,055,426 »
	— de Limbourg	87,710 »	
	— de Luxembourg	79,400 »	
	— de Namur	101,900 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires	3,071 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,505,226 »	1,050,868 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,505,226 »	1,050,868 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 27,000 »		
	— de Brabant 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 27,000 »	231,900 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,300,026 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1891 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER fr.	»	3,359,894 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	3,350,894 »
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 »	
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 »	130,000 »
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	25,000 »	
27	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 »	
28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 »	
29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 »	134,700 »
30	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 »	
31	Personnel permanent du Tir national	3,200 »	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.	43,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 »	34,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,058,894 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT	fr	5 638,594 »
CHAPITRE VIII			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES			
34	Décoration civique achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	20,000 »
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité, traduction et expédition des diplômes	3,000 »	
CHAPITRE IX			
LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER			
36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864, subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins, subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés, subsides annuels de 365 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessitieux, subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles	200,000 »	200,000 »
CHAPITRE X			
SCIENCES ET LETTRES			
37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gauret, Denis Soltau et H Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés de pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens États généraux, publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	156,100 »	
	A REPORTER	fr 156,100 »	5,068,594 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 •	3,968,594 •
38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	108,075 •	
50	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	23,600 •	
40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 •	
41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 •	
42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 •	
43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 •	825,823 •
44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 •	
45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 •	
46	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 •	
47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 •	
48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 •	
49	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 •	
50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église,		
	À REPORTER. fr.	•	4,702,417 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr	4,792,417 »
	à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge, subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études, missions, secours aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, ateliers à Rome, acquisition et relure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux arts, frais de réception, de déballage et de remballage, etc, d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres, dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	350,250 .	
52	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
55	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques</i>		
54	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et les acquisitions pour le musée ancien — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers, Ecole des arts décoratifs de Bruxelles, subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux arts, des académies et des écoles, travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles, conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats, reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges, dépenses diverses	444,080 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture, musée Wiertz</i>		
55	Musée royal de peinture et de sculpture, personnel. — Musée moderne, surveillance — Musée Wiertz, frais de surveillance et traitement du conservateur	44,000 .	
56	Musée royal de peinture et de sculpture, matériel et acquisitions, frais d'impression des catalogues — Musée moderne, conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus — Musée Wiertz, matériel et frais d'entretien	92,760 .	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel	21,250 .	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue, collection sigillographique (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 .	
	<i>Monuments publics</i>		1,811,905 »
59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art</i>		
60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc, travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	A REPORTER . . . fr.	1,202,199 .	6,604,320 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,202,199 »	6,604,320 »
61	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
62	Commission royale des monuments. Personnel	12,950 »	
63	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
64	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
65	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
66	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
67	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 »	
68	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
69	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 69 à l'art. 54 du Budget).	173,000 »	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 »	
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	
72	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,202,700 »	
73	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	305,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,509,200 »	6,604,320 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,509,200 »	6,604,320 »
74	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. (Est autorisé éventuellement le report par arrêté royal au prochain exercice de la partie de cette allocation affectée à des bourses de voyage non conférées pendant l'exercice budgétaire, mais qui doivent l'être l'année suivante par application du 3 ^e alinéa de l'article 46 de la loi du 20 mai 1876 sur la collation des grades académiques, etc.)	85,000 »	
75	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . .	60,000 »	
76	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation.	5,000 »	1,885,400 »
77	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
79	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.	6,000 »	
80	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
83	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités.	24,200 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
85	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
87	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges;		
	À REPORTER. . . . fr.	55,000 »	8,280,720 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	55,000 *	8,289,720 *
	personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,515 *	
88	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	51,580 *	
89	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 *	
90	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 *	
91	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,133,064 *	
92	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 *	3,781,428 *
93	Écoles moyennes. — Bourses.	55,000 *	
94	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 *	
95	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 *	
96	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 *	
97	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 *	
98	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000 *	
99	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 *	
	À REPORTER. fr	5,770,928 *	12,071,148 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,779,028 •	12,071,148 •
100	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
101	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire.	2,000 •	
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographiques, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
103	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 •	
104	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 5 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 •	
105	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	727,004 •	10,758,301 •
106	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 •	
107	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
108	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,572 •	
109	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,610,701 •	22,820,449 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,610,701 •	22,829,449 •
110	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 •	
111	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
112	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,802,500 •	
113	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 •	
114	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	10,900 •	
115	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 •	
116	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
117	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 •	6,000 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			22,835,449 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1891.



BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
CHAPITRE 1^{er}.																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1	»	Traitement du Ministre																																																																					
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				475,300 »																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="395 931 660 954">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="708 920 772 976">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="804 931 868 954">CLASSE.</th> <th data-bbox="916 920 1011 976">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1043 920 1139 976">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1193 931 1315 954">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 1021 692 1043">Secrétaire général</td> <td data-bbox="724 1021 740 1043">1</td> <td data-bbox="820 1021 836 1043">n</td> <td data-bbox="932 1021 995 1043">12,000</td> <td data-bbox="1059 1021 1123 1043">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1043 692 1066">Directeurs généraux</td> <td data-bbox="724 1043 740 1066">5</td> <td data-bbox="820 1043 836 1066">n</td> <td data-bbox="900 1043 1027 1066">10,000 à 12,000</td> <td data-bbox="1059 1043 1123 1066">57,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1066 692 1088">Directeurs</td> <td data-bbox="724 1066 740 1088">6</td> <td data-bbox="820 1066 836 1088">n</td> <td data-bbox="916 1066 1011 1088">Max. 8,000</td> <td data-bbox="1059 1066 1123 1088">47,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1088 692 1111">Chefs de division</td> <td data-bbox="724 1088 740 1111">10</td> <td data-bbox="820 1088 836 1111">n</td> <td data-bbox="916 1088 1011 1111">Max. 6,500</td> <td data-bbox="1059 1088 1123 1111">56,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1111 692 1133">Chefs de bureau</td> <td data-bbox="724 1111 740 1133">13</td> <td data-bbox="820 1111 836 1133">n</td> <td data-bbox="916 1111 1011 1133">Max. 5,000</td> <td data-bbox="1059 1111 1123 1133">50,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1133 692 1155">Commis rédacteurs</td> <td data-bbox="724 1133 740 1155">40</td> <td data-bbox="788 1133 868 1155">1^{re} et 2^e cl.</td> <td data-bbox="900 1133 1027 1155">2,200 à 4,000</td> <td data-bbox="1043 1133 1123 1155">150 700</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1155 692 1178">Commis d'ordre</td> <td data-bbox="724 1155 740 1178">28</td> <td data-bbox="788 1155 868 1178">1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td> <td data-bbox="900 1155 1027 1178">1,400 à 2,600</td> <td data-bbox="1043 1155 1123 1178">52,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1178 692 1200">Employés temporaires</td> <td data-bbox="724 1178 740 1200">5</td> <td data-bbox="820 1178 836 1200">n</td> <td data-bbox="916 1178 1011 1200">n</td> <td data-bbox="1059 1178 1123 1200">4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1200 692 1223">Huissiers et gens de service</td> <td data-bbox="724 1200 740 1223">36</td> <td data-bbox="820 1200 836 1223">n</td> <td data-bbox="916 1200 1011 1223">800 à 2,400</td> <td data-bbox="1043 1200 1123 1223">56,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1043 1256 1123 1279" style="border: 1px solid black;">475,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	n	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	n	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	6	n	Max. 8,000	47,100		Chefs de division	10	n	Max. 6,500	56,500		Chefs de bureau	13	n	Max. 5,000	50,000		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	150 700		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600		Employés temporaires	5	n	n	4,000		Huissiers et gens de service	36	n	800 à 2,400	56,400						475,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																		
Secrétaire général	1	n	12,000	12,000																																																																			
Directeurs généraux	5	n	10,000 à 12,000	57,000																																																																			
Directeurs	6	n	Max. 8,000	47,100																																																																			
Chefs de division	10	n	Max. 6,500	56,500																																																																			
Chefs de bureau	13	n	Max. 5,000	50,000																																																																			
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	150 700																																																																			
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600																																																																			
Employés temporaires	5	n	n	4,000																																																																			
Huissiers et gens de service	36	n	800 à 2,400	56,400																																																																			
				475,300																																																																			
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000 »																																																																	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				35,000 »																																																																	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000 »																																																																	
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																					
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																																					
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
480,300	480,300	»	»	480,300	458,300	»
60,000	60,000	»	»	61,000	58,000	»
5,000	5,000	»	»	5,000	4,979	»
9,955	9,955	»	»	9,933	9,700	»
5,800	5,800	»	»	5,800	4,111 60	
582,053	582,053	»	»	583,033	553,090 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1891 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1891 48,659 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1891
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1891, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1889	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,640	52,640	»	»	52,640	44,301 80	
241,059	241,059	»	»	241,059	238,344 79	
775	775	»	»	775	775 »	
37,000	37,000	»	»	36,000	33,368 50	
5,761	5,761	»	»	7,361	5,857 33	
101,000	101,000	»	»	101,000	83,750 »	
458,235	438,235	»	»	438,835	408,797 42	
7,300	7,300	»	»	7,300	6,260 »	
7,300	7,300	»	»	7,300	6,260 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																										
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 109,910																										
	b.	— de Brabant. 142,670																										
	c.	— de la Flandre occidentale 137,685																										
	d.	— de la Flandre orientale. 139,800																										
	e.	— de Hainaut 129,750																										
17	f.	— de Liège 123,850																										
	g.	— de Limbourg 87,710																										
	h.	— de Luxembourg 79,400																										
	i.	— de Namur 101,900																										
	»	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires 3,074																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td>1,300 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,500	7,300	»	»	7,300	6,260 »	
8,500	8,500	»	»	8,500	11,231 »	
14,800	14,800	»	»	14,800	14,795 11	
50,600	50,600	»	»	50,600	52,286 11	
449,800	449,800	»	»	449,800	446,133 18	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,055,426	1,051,070 52	
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,497,203 70	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,503,226	1,503,226	»	»	1,503,226	1,497,203 70	
231,900	231,900	»	»	231,900	236,378 39	
433,900	433,900	»	»	433,900	431,114 28	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,794 56	
15,000	15,000	»	»	15,000	17,131 10	
50,000	50,000	»	»	50,000	66,224 74	
6,000	63,000	»	59,000	6,000	37,740 »	
2,309,026	2,368,026	»	59,000	2,309,026	2,301,786 77	
DIMINUTION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	106,000	109,321 63	
20,000	20,000	»	»	24,000	16,449 08	
130,000	130,000	»	»	130,000	125,770 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
CHAPITRE VI.																			
GARDE CIVIQUE.																			
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour																	
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">25,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	1,700	»	1,800	25,000				
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																		
1	14,000																		
1	1,500																		
4	6,000																		
1	1,700																		
»	1,800																		
25,000																			
		<table border="1" style="float: right;"> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.</td> <td>1</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">25,000</td> </tr> </tbody> </table>	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1	1,700	Frais de route et de séjour	»	1,800	25,000	
Inspecteur général	1	14,000																	
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																	
Commandants supérieurs	4	6,000																	
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1	1,700																	
Frais de route et de séjour	»	1,800																	
25,000																			
27	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																	
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																	
29	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																	
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	»	5,900	»	800	7,500						
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																		
1	1,200																		
1	1,600																		
»	5,900																		
»	800																		
7,500																			
		<table border="1" style="float: right;"> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers</td> <td>»</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,600	Salaires des ouvriers	»	5,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800	7,500				
Contrôleur	1	1,200																	
Garde armurier	1	1,600																	
Salaires des ouvriers	»	5,900																	
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800																	
7,500																			
30	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																	
31	»	Personnel permanent du Tir national																	
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,000	1	1,200	3,200										
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																		
1	2,000																		
1	1,200																		
3,200																			
		<table border="1" style="float: right;"> <tbody> <tr> <td>Gardien en chef.</td> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200	3,200										
Gardien en chef.	1	2,000																	
Greffier	1	1,200																	
3,200																			
		A REPORTER. fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
23,000 »	23,000 »	»	»	25,500 »	24,349 92	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	4,240 34	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	17,391 09	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,443 80	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	51,655 41	
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
91,700 »	91,700 »	»	»	92,200 »	104,282 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
32	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
54	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
55	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 365 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
91,700	91,700	»	»	92,200	104,282 48	
43,000	43,000	»	»	43,000	55,277 84	
134,700	134,700	»	»	135,200	159,560 32	
34,000	34,000	»	»	34,000	32,097 86	
34,000	34,000	»	»	34,000	52,097 86	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,832 23	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,250 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,082 23	
290,000	331,500	»	41,500	331,500	327,749 34	
290,000	331,500	»	41,500	331,500	327,749 54	
DIMINUTION. . fr.		41,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES (1).		
57	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 56,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin; ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 55,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	38	a.
b.		Publication d'une collection des grands écrivains du pays. 5,000 »
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale. 8,000 »
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
39	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 6,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						(¹) Annexe n° 1.
b) 156,100	156,100	»	»	151,100	156,099 41	a) Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques (période 1886-1890). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
108,073	108,073	»	»	108,073	121,203 41	
23,600	23,600	»	»	23,600	22,807 72	
287,773	287,773	»	»	282,773	500,110 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
40	»	Palais des Académies : traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
41	»	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service.	
42	»	— frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions	
43	»	Bibliothèque royale ; personnel ; rédaction du catalogue général	
44	»	— matériel et acquisitions	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections.	
46	»	— — matériel et acquisitions	
47	»	Archives du royaume à Bruxelles ; personnel	
48	»	— — matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
49	»	Archives de l'État dans les provinces ; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
50	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
 CHAPITRE XI. 			
BEAUX-ARTS (1).			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
287,773	287,773	»	»	282,773	300,110 54	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	53,749 36	
32,400	32,400	»	»	32,400	33,500 93	
95,400	95,400	»	»	93,400	95,400 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,699 97	
73,700	75,700	»	»	75,700	69,099 98	
a) 50,350	50,550	»	»	50,350	40,031 41	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	56,991 69	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,178 13	
59,750	59,750	»	»	59,750	57,691 34	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	11,969 51	b) Y compris 8,000 francs de charge extraer- dinaire et temporaire.
823,823	823,823	»	»	818,823	811,272 86	

(1) Annexes n° 1 et 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
51 (suite.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,230 »
52	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
55	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
54	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	265,600 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	36,500 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 530,230	350,230	"	"	351,730	356,046 82	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 30,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	"	"	40,000	40,000 "	
8,850	8,850	"	"	8,850	8,850 "	
b) 444,689	b) 444,689	"	"	b) 444,689	459,032 36	b) Y compris une somme de 15,600 francs transférée du chapitre 1 ^{er} pour les traitements, les frais de route et de séjour des inspecteurs des beaux-arts et de l'enseignement des arts du dessin.
843,789	843,789	"	"	843,289	843,929 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	30,025 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
56	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
58	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
			<i>Monuments publics (¹).</i>
59	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
60	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
61	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
62	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
63	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
843,789	843,789	»	»	845,289	843,929 18	
44,000	44,000	»	»	44,000	44,400 »	
92,760	92,760	«	»	92,760	91,260 »	
21,250	21,250	»	»	21,250	18,499 98	
a) 39,400	59,400	»	»	59,400	53,589 61	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	73,000	22,146 93	(¹) Annexe n° 3.
86,000	86,000	»	»	86,000	54,837 87	
100,000	100,000	»	»	100,000	»	
12,950	12,950	»	»	12,950	11,749 80	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,224 38	
1,332,349	1,332,349	»	»	1,333,849	1,138,437 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
64	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
65	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .	
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
66	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
67	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
68	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	13,000 »
69	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 69 à l'art. 64 du Budget.)	3,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.			
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.	
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . .	
A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,332,349	1,332,349	»	»	1,333,849	1,158,437 75	
5,000	5,000	»	»	3,000	1,589 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,666 74	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	172,869 95	a) Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,811,903	1,811,903	»	»	1,815,403	1,614,117 64	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,291 75	
5,000	3,000	»	»	5,000	2,291 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
						REPORT. fr.	
72	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations.
		UNIVERSITÉ DE GAND					
		<i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1889</i>					
		Professeurs ordinaires	58	»	7,000	266,000	
		— extraordinaires	5	»	5,000	15,000	
		Traitements complémentaires (Art 9 § 5 de la loi du 13 juillet 1849)	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours	6	»	1,500 à 5,000	17,000	
		Assistants	8	»	2,000 à 5,000	17,000	
		Agrégés spéciaux	5	»	3,000	15,000	
		Répétiteurs	6	»	5,000 à 4,000	20,900	
		Maîtres de dessin	5	»	2,200 à 3,200	8,025	
		Personnel administratif	45	»	500 à 5,000	70,200	
		Chefs et aides de clinique	8	»	500	2,400	
		Jardin botanique Personnel ouvrier	»	»	»	6,300	
		Indemnités pour services divers	»	»	»	6,000	
		Ecole du génie civil	18	»	1,500 à 12,500	109,000	
		UNIVERSITÉ DE LIEGE.					
		<i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1889</i>					
		Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires	40	»	7,000	280,000	
		— extraordinaires	2	»	5,000	10,000	
		Traitements complémentaires	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines	5	»	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours	20	»	1,000 à 7,000	67,200	
		Répétiteurs	5	»	2,000 à 4,500	16,550	
		Agrégés spéciaux	2	»	3,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants	21	»	1,000 à 3,000	41,500	
		Personnel administratif	60	»	1,000 à 6,000	119,400	
		Chefs de clinique	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique Personnel ouvrier	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	16,410	
73	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques					
74	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses.					
		(Est autorisée éventuellement le report, par arrêté royal, au prochain exercice, de la partie de cette allocation affectée à des bourses de voyage non conférées pendant l'année budgétaire, mais qui doivent l'être l'année suivante par application du 3 ^e alinéa de l'article 16 de la loi du 20 mai 1876, sur la collation des grades académiques, etc.)					
75	»	Jury central — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury					
76	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation					
77	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.					
78	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.					
						A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,291 75	
1,202,700	1,202,700	»	»	1,186,200	1,161,846 58	
505,500	505,500	»	»	288,500	287,831 06	
85,000	85,000	»	»	76,000	67,352 05	
60,000	60,000	»	»	60,000	63,258 57	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,980 26	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,404 37	
2,200	2,200	»	»	2,200	2,100 »	
1,665,400	1,665,400	»	»	1,624,900	1,595,084 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																													
		REPORT. . . . fr.																													
79	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																													
80	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																													
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																													
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																													
CHAPITRE XIII.																															
ENSEIGNEMENT MOYEN.																															
81	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																													
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																													
83	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DESIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} 24,200</td> <td rowspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center;">} 24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	} 24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200					} 24,200	
DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																										
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	} 24,200																											
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																												
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200																												
				} 24,200																											
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																													
85	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																													
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																													
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités	40,315	»																											
87	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	10,000	»																											
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	52,398	»																											
		A REPORTER. fr.																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,665,400	1,665,400	»	»	1,624,900	1,593,084 24	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,846 27	
14,000	14,000	»	»	14,000	12,779 60	
»	»	»	»	7,000	»	
1,685,400	1,685,400	»	»	1,651,900	1,611,710 11	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,611 10	
24,200	24,200	»	»	24,200	23,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,738 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,984 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
53,000	53,000	»	»	53,000	45,633 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
87 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			32,012 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.			54,925 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.			2,865 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max. 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	5,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	55,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs.	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Economes.	2	"	800	1,600	
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	29,900	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	"	500 à 1,800	52,950	
		Maîtresse d'études.	1	"	"	1,200	
		Econome	1	"	"	250	
		Concierge.	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,655	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
		TOTAL. . . . fr.				172,515	
88	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.			4,000 »		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel			2,000 »		
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel			500 »		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel			5,580 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			14,600 »		
		A REPORTER.			fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,000	53,000	»	»	53,000	48,635 10	
172,513	172,513	»	»	172,513	169,645 37	
31,580	31,580	»	»	31,580	54,829 99	
257,093	257,093	»	»	257,093	250,108 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT fr.	
89	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce				
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel				
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.				849,978 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides				527,474 »
91	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides				768,677 »
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides				952,955 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.				34,000 »
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.						
	Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	500,000 »	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du troisième trimestre 1890.
	Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	46,299 »	
	Professeurs	101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178 »	
	—	109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,967 »	
	—	195	3 ^e id.	2,600 à 2,900	310,897 »	
	Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850 »	
	— de dessin	25	»	»	17,214 »	
	— de musique	20	»	»	9,188 »	
	Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »	
	—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999 »	
	Secrétaires-trésoriers	20	»	860 à 2,070	10,154 »	
	Professeurs intérimaires	6	»	2,300 à 3,200	15,600 »	
	— spéciaux	3	»	»	3,100 »	
	— de calligraphie.	7	»	»	2,150 »	
	— de religion.	1	»	2,500	600 »	
	Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,610 »	
	Distribution des prix.	»	»	»	10,466 »	
	Subsides de l'État pour minerval supplémentaire	»	»	»	101,427 »	
	Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	»	»	»	34,751 »	
	Subsides pour traitements à titre personnel	25	»	»	11,585 »	
	Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800 »	
	Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000 »	
	Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000 »	
				A REPORTER . . . fr.	1,449,823 »	1,449,823 »
				A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
257,093	257,093	»	»	257,093	250,108 66	
60,200	60,200	»	»	60,200	52,494 12	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,498 40	
3,133,064	3,133,064	»	»	3,141,564	3,056,608 47	
3,451,857	3,451,857	»	»	3,460,587	3,360,707 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NOMBRE des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
					REPORT	fr.	
					REPORT	1,440,823 »	
		<i>Écoles moyennes.</i>					
		Dotation permanente			198,500 »		
		Directeurs et directrices	118	"	2,800 à 5,500	901,174 »	
		Régents et régentes	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	87,566 »	
		Id.	285	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	445,818 »	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 »	
		Id.	208	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	351,058 »	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 »	
		— de dessin	121	"	"	40,659 »	
		— de musique	118	"	"	21,094 »	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,094 »	
		Maitresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,955 »	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires	14	"	"	25,035 »	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 »	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,500	12,967 »	
		Secrétaires-trésoriers	115	"	385	23,648 »	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,261 »	
		Distribution des prix	"	"	"	28,245 »	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 »	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	20,180 »	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 »	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 0 de l'arr. roy. du 50 juin 1881	"	"	500	12,500 »	
		Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	"	5,000 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880	"	"	"	15,000 »	
					1,685,241 »	1,685,241 »	
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,153,064 »
92	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.					
93	»	Écoles moyennes. — Bourses.					
94	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
95	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
96	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
97	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
98	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,451,857	3,451,857	»	»	3,460,357	3,380,707 65	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	29,550 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,184 60	
52,000	52,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,651 77	
2,000	2,000	»	»	3,120	3,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	52,453 80	
3,769,928	3,769,928	»	»	3,772,648	3,654,777 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																				
		Report. fr.																																																				
99	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																				
100	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																				
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																				
CHAPITRE XIV.																																																						
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
401	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																				
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																				
403	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>7,500</td> <td>7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td>18</td> <td>»</td> <td>de 5,000 à 7,500</td> <td>111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>de 3,900 à 4,500</td> <td>286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,775</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,900 à 4,500	286,800		Disponibilité	»	»	»	5,775						415,525		
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																	
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																		
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																		
Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200																																																		
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																		
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,900 à 4,500	286,800																																																		
Disponibilité	»	»	»	5,775																																																		
				415,525																																																		
104	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				4,000																																																
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
		1° Aux inspecteurs principaux				45,200																																																
		2° Aux inspecteurs cantonaux				96,000																																																
		3° Aux inspectrices déléguées				21,600																																																
103	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				570,000																																																
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				137,004																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers				20,000																																																
		A REPORTER. fr.																																																				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES:

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
3,769,928	3,769,928	»	»	3,772,348	3,654,777 82	
10,000	10,000	»	»	10,000	3,972 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,177 79	
»	»	»	»	10,000	»	
3,781,428	3,781,428	»	»	3,794,048	3,661,927 01	
2,000	2,000	»	»	5,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,354 »	
415,525	415,525	»	»	415,525	409,747 14	
164,800	164,800	»	»	164,800	143,492 04	
727,004	733,090	»	6,086	743,291	738,769 06	
1,513,129	1,519,215	»	6,086	1,532,616	1,207,562 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
					REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700		
		Économés	5	"	" 3,000	15,000		
		Professeurs	63	"	" 5,200	157,900		
		Surveillants	13	"	" 2,000	24,050		
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,500		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000		
		Économés	1	"	" 3,000	3,200		
		Professeurs	17	"	" 5,200	87,750		
		Surveillants	5	"	" 2,000	10,500		
		Gens de service.	5	"	" 1,100	5,100		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices	3	"	Max. 4,000	12,400		
		Économés	3	"	" 2,600	7,000		
		Régentes et professeurs	54	"	" 5,200	83,600		
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400		
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,250		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000		
		Économés	3	"	" 2,600	7,000		
		Régentes et professeurs	36	"	" 5,200	82,500		
		Maitresses d'études	10	"	" 1,800	17,550		
		Gens de service.	5	"	" 1,100	5,200		
		Suppl. de traitement ou indemnités.					557,000	
							13,000	
		TOTAL					570,000	
106	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
107	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
108	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
109	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
110	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines					10,000	"
111	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.						
					A REPORTER. . . .		fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,313,129	1,319,215	»	6,086	1,532,616	1,207,562 24	
22,000	22,000	»	»	22,000	16,350 44	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,372 45	
78,572	86,572	»	8,000	89,877	95,076 97	
200,000	200,000	»	»	200,000	195,100 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	91,509 05	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 53	
1,819,701	1,833,787	»	14,086	1,850,493	1,708,070 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT fr.		
	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 3 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884			6,857,500 »		
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire)			275,000 »		
112	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application			400,000 »		
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux, pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité			570,000 »		
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes			1,000,000 »		
113	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires			50,000 »		
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.			10,000 »		
114	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Employés	3	»	»	7,200	
		Huissiers et gens de service	3	»	»	5,700	
						10,900	
115	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.					21,000 »
116	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.					20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire					10,000 »
		Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire (pour mémoire)					
							TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.
							CHAPITRE XV.
							DÉPENSES IMPRÉVUES.
117	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,819,701	1,833,787	»	14,086	1,850,493	1,798,070 70	
8,802,500	8,737,500	65,000	»	8,672,500	8,632,499 20	
60,000	60,000	»	»	60,000	56,089 59	
10,900	10,900	»	»	17,700	18,066 20	
14,200	14,200	»	»	14,200	29,162 73	
51,000	51,000	»	»	51,000	33,280 89	
»	»	»	»	15,000	»	
10,758,301	10,707,387	65,000	14,086	10,680,893	10,567,160 40	
AUGMENTATION. . fr.		50,914				
6,000	6,000	»	»	6,000	3,815 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,033 »	582,033 »	»	»	582,033 »	553,090 60	
458,235 »	458,235 »	»	»	458,835 »	408,797 42	
50,600 »	50,600 »	»	»	50,600 »	52,286 11	
2,309,026 »	2,368,026 »	»	59,000 »	2,309,026 »	2,391,786 77	
130,000 »	130,000 »	»	»	130,000 »	123,770 73	
134,700 »	134,700 »	»	»	135,200 »	159,560 32	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	52,097 86	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,082 23	
290,000 »	331,500 »	»	41,500 »	331,500 »	327,749 54	
825,825 »	825,825 »	»	»	818,825 »	811,272 86	
1,811,905 »	1,811,905 »	»	»	1,815,405 »	1,614,117 64	
1,685,400 »	1,685,400 »	»	»	1,651,900 »	1,611,710 11	
5,781,428 »	3,781,428 »	»	»	3,794,048 »	3,661,927 61	
10,788,501 »	10,707,587 »	80,914 »	»	10,680,895 »	10,567,169 40	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	5,815 40	
22,835,449 »	22,885,055 »	50,914 »	100,500 »	22,777,261 »	22,280,234 42	
DIMINUTION. . . fr.		49,586 »				

(216)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1890, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1892, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(218)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1888.
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain	135,000 »	80,000 »	55,000 »	40,000 »
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Mu- sées royaux de peinture et de sculpture	c) 25,000 »	25,000 »	»	8,000 »
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles	d) 105,000 »	Beaux-arts 82,500 » 41,250 » Bâtiments civils	41,250 »	73,500 » 36,750 »
Décoration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges	e) 95,750 »	83,833 52	31,916 68	50,000 »
Exécution des modèles en plâtre de dix statues allégoriques destinées à être coulées en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	f) 30,000 »	30,000 »	»	3,000 »
A REPORTER. fr.	455,750 »	324,583 32	131,100 68	211,250 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1889.	de 1890.	de 1891.	à venir.	
a) 666 67	666 67	666 66	.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b) 10,000 »	10,000 »	10,000 »	10,000 »	a) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. b) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration, composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
7,000 »	3,000 »	7,000 »	.	c) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux. Par dérogation au contrat du 30 juin 1884, il a été décidé que le paiement des 10,000 francs à effectuer après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures serait scindé et soldé comme suit : 1° 3,000 francs après la réception des modèles-types des panneaux; 2° 7,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures.
1,300 » 750 »	7,300 » 3,750 »	.	.	d) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : Dix statues à 15,000 francs = 150,000 » Dix socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 » TOTAL fr. 165,000 » L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
15,833 32	.	.	.	e) Le travail comporte : Huit compositions et une frise : 1° Le retour de la bataille de Courtrai (16 ^m × 2 ^m 85); 2° L'institution de la Toison d'or (4 ^m × 2 ^m 85); 3° Thierry d'Alsace déposant à la chapelle de St-Basile les reliques du Saint-Sang (4 ^m × 2 ^m 85); 4° Les magistrats de Bruges visitant l'atelier de J. Van Eyck (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 5° Les magistrats renouvelant les privilèges de la Hanse teutonique (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 6° Philippe d'Alsace donnant à la ville de Bruges sa première charte (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 7° Louis de Maele posant la première pierre de l'hôtel de ville (1 ^m × 2 ^m 85); 8° J. Van Maerlant; 9° Une frise autour de la salle, comprenant trente-trois figures, représentant les premiers apôtres de la Flandre, les principaux comtes, héros, artistes, savants.
10,000 »	9,000 »	8,000 »	.	f) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. Le prix de chaque modèle est de 3,000 francs. Cette somme sera soldée comme suit : 500 francs après l'approbation du modèle au tiers; 1,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
43,740 00	38,916 67	25,666 66	10,000 »	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1889.	de 1890.	de 1891.	à venir.	
45,749 99	53,916 67	25,066 66	10,000 "	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
2,260 "	"	"	"	g) Les statuettes auront 1 ^m 26 de hauteur y compris un socle de 6 centimètres. Le lion aura 0 ^m 80 de hauteur Le prix de chaque statuette est de 1,000 francs payables à raison de : 200 francs après l'approbation de l'esquisse au 1/2 de la grandeur d'exécution; 300 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 500 francs après la remise du modèle au fondeur.
"	"	10,070 "	"	h) La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze au fur et à mesure de la remise des modèles les treize statuettes ainsi que le lion héraldique pour la somme de 10,070 francs. Le bronze dont il sera fait usage sera de seconde fusion et composé comme suit : 87 % de cuivre rouge; 8 % d'étain et 5 % de zinc. Le prix sera soldé en une fois, après la réception des statuettes et du lion héraldique.
3,000 "	6,000 "	6,000 "	"	i) La somme de 15,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de 3,000 francs par planche gravée.
"	4,500 "	5,000 "	2,625 "	j) M. Ooms s'engage à exécuter un panneau de 10 ^m × 3 ^m représentant : « La justice protégeant tous les états de la Société. »
"	10,287 "	10,287 "	41,148 "	k) M. Canneel s'engage à exécuter quarante-huit panneaux historiés de grandes dimensions. — La part de l'État sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
"	4,000 "	4,000 "	28,000 "	l) M. Lybaert est chargé d'exécuter un chemin de la Croix et deux rétables peints. La somme de 36,000 francs sera soldée par à comptes proportionnés à l'avancement des travaux.
"	7,500 "	"	67,500 "	m) Quatre statues allégoriques et sept médaillons sont commandés. Une somme de 25,000 francs sera affectée à ce travail.
49,009 99	66,203 67	50,023 66	140,273 "	

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1887.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	a) 28,000 »	»	16,900 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Breughel, Jean.	c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— Godecharle	2,000 »	d) 2,000 »	»	»
— Gachard	2,500 »	e) 2,500 »	»	2,500 »
— Alvin	2,500 »	f) 2,500 »	»	»
— Gallait, L.	2,500 »	g) 2,500 »	»	1,250 »
— Madou.	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— d'Omalius.	2,500 »	i) 2,500 »	»	»
— Mathieu, A.	2,500 »	j) 2,500 »	»	»
Statue à Van Helmont	33,871 30	k) 16,580 93	17,290 46	11,800 »
A REPORTER. . . . fr.	83,371 30	60,080 93	17,290 46	32,300 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1888.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1889.	1890.	1891.	à venir.	
					a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
•	•	12,000 •	•	•	a) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
•	750 •	•	•	•	b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs. Les bustes de Corneille Devriendt et Jacques De Breucq sont fournis.
1,500 •	•	•	•	•	
1,500 •	•	•	•	•	c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste, à exécuter en bronze, est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
1,000 •	1,000 •	•	•	•	d) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
•	•	•	•	•	e) Contrat du 14 août 1886. — Le buste est fourni.
•	1,250 •	1,250 •	•	•	f) Idem 5 juillet 1887. — Idem.
•	1,250 •	•	•	•	g) Idem 29 novembre 1887. — Idem.
2,500 •	1,250 •	•	•	•	h) Idem 18 septembre 1888. — Idem.
1,250 •	1,250 •	•	•	•	i) Idem, idem, idem.
1,250 •	1,250 •	•	•	•	j) Idem, idem, idem.
4,780 05	•	•	•	•	k) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles aura 5 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre blanche, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
15,780 05	8,000 •	15,250 •	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1887.
REPORT. . . . fr.	85,371 39	66,080 93	17,290 46	32,300 »
Statue à Palfyn.	66,080 93	l) 15,000 »	15,000 »	15,000 »
Monument funéraire Rogier.	30,000 »	m) 15,000 »	15,000 »	15,000 »
Statue Annessens, exécution en marbre.	15,000 »	n) 7,500 »	7,500 »	»
Monument Wiertz	175,000 »	o) 87,500 »	87,500 »	»
Monument Van Maerlant.	10,000 »	p) 10,000 »	»	»
Monument Rogier.	64,119 24	q) 20,000 »	44,119 24	»
TOTAUX. . . . fr.	407,400 65	221,080 95	186,409 70	62,300 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1888.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1889.	1890.	1891.	à venir.	
13,780 93	8,000 *	13,250 *	°	°	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
°	°	°	°	°	l) La statue sera érigée à Courtrai.
°	°	°	°	°	m) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier, à Saint-Josse-ten-Noode.
3,750 *	3,750 *	°	°	°	n) Contrat du 31 décembre 1887. — M. Vinçotte s'engage à exécuter en marbre, dit blanc clair, la statue d'Anneessens, dont le modèle est terminé. Une somme de 15,000 francs, payable de compte à demi par la ville de Bruxelles et le Gouvernement, est affectée au travail.
°	8,750 *	8,750 *	8,750	61,250	o) Le monument sera érigé à Dinant et la quote-part de l'État liquidée au fur et à mesure des travaux effectués et des dépenses faites.
°	6,000 *	2,000 *	2,000	°	p) Contrat du 12 août 1889. — M. Pickery s'engage à exécuter un monument en pierre d'Écaussines au poète Jacob Van Maerlant. Une somme de 10,000 francs est affectée à l'exécution de cette œuvre. Le payement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
°	°	10,000 *	10,000	°	q) M De Groot est chargé de l'exécution du monument à ériger sur une des places publiques de Bruxelles. La quote-part de l'État sera liquidée au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre.
17,530 93	25,250 *	34,000 *	20,750	61,250	

(228)